

Les soldes

- Histoire
- La réglementation
- Les soldes dans les pays européens
- L'avis d'un professionnel du textile

Les soldes : un peu de français

3 définitions et 2 genres

Solde n.m. = différence entre le débit et le crédit d'un compte ; somme restant à payer.
Solde débiteur, créditeur ; payer le solde d'une dette.

Solde n.m. = vente de marchandises au rabais ; la marchandise elle-même. *La saison des soldes ; des soldes intéressants.* On emploie le plus souvent *soldes* au pluriel dans ce sens, mais le singulier est possible : *un solde avantageux.*

Solde n.f. = traitement d'un militaire (de l'italien *soldo*, sou). *Toucher sa solde. Être à la solde de qqn* (= le défendre par intérêt et non par conviction).

Les soldes : c'est quoi finalement?

Des ventes réglementées pratiquées pendant des périodes fixes de six semaines (soldes d'été et d'hiver) à des dates parfois différentes selon le département (zones touristiques ou frontalières)

Les soldes : un peu d'histoire

Les origines supposées

- La création des grands magasins au XIXème siècle et à l'abolition des corporations
- Vente au rabais : une idée de Simon Mannoury, gérant du *Petit Saint-Thomas*, première préfiguration du grand magasin parisien, créé en 1830 par Charles Legentil (1788-1855)
- Aristide Boucicaut, fondateur du Bon Marché en 1852 : **le client est roi**
- Inspiré par les "Boxing Days" (jour des boîtes) en Angleterre

Les soldes : un peu d'histoire.... à aujourd'hui

- Période de baisse des prix sur des produits de collections antérieures
- Soldes privés
- Soldes en ligne
- Tous produits
 - ***Les nanars***
 - *Objet, marchandise invendable.*
 - *Film inintéressant, médiocre ; navet.*
- Confusion entre soldes, promotions et ventes au déballage

Les soldes : évolution des textes

De 1841 à nos jours, que de lois ! Que de textes !

- [Décret n°62-1463 du 26 novembre 1962](#) précisant les modalités d'application de
- la loi du 30 décembre 1906 (ventes au déballage) complétant
- la loi du 25 juin 1841 (vente aux enchères des marchandises neuves)
- LOI de finances n° 63-628 du 2 juillet 1963 rectificative pour 1963 portant maintien de la stabilité économique et financière (*article 1^{er} – revente à perte*)
- Ordonnance n° 86-1243 du 1 décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence
- Code de commerce
- Code de la consommation

Les soldes : réglementation en vigueur

- Code du commerce articles L. 310-3 et L. 310-5 à L. 310-7, et D.310-15-2 à R.310-17 et R. 310-19
- Code de la consommation relatif aux pratiques commerciales trompeuses article L. 121-1
- Arrêté ministériel fixant les dates et heures de début des soldes d'été en application de l'article L. 310-3 du Code de commerce au titre de chaque année.
- Sanctions

Amende de 15 000 euros :

- *Le fait de réaliser des soldes portant sur des marchandises détenues depuis moins d'un mois à la date de début de la période de soldes considérée ;*
- *Le fait d'utiliser le mot : solde (s) ou ses dérivés dans les cas où cette utilisation ne se rapporte pas à une opération de soldes définie au I de [l'article L. 310-3](#) ;*

Les personnes physiques encourent également la peine complémentaire d'affichage ou de diffusion de la décision prononcée, dans les conditions prévues par l'article [131-35](#) du code pénal.

Les soldes : les règles

Les soldes sont des ventes réglementées. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ils sont accompagnés ou précédés de **publicité** ;
- ils concourent à **l'écoulement accéléré de marchandises en stock** dont des exemplaires ont été **proposés à la vente et payés depuis au moins un mois** à la date de début de la période de soldes considérée ;
- ils comportent une **annonce de réduction de prix** (qui peut aller jusqu'à une revente à perte) dans la limite du stock à écouler ;
- ils sont **pratiqués pendant des périodes fixes de six semaines (soldes d'été et d'hiver)**. Hormis pour les ventes à distance, des dates différentes sont prévues dans certains départements pour tenir compte d'une forte saisonnalité des ventes ou d'opérations commerciales menées dans des régions frontalières.

En dehors des périodes légales de soldes, les commerçants peuvent organiser des **opérations commerciales pour déstocker**, en annonçant des **réductions**, sous réserve qu'ils n'utilisent **pas le mot « soldes »** et qu'ils respectent la législation sur **l'interdiction de revente à perte**.

Les soldes : et les autres pays européens?

Pays	Périodes
Allemagne	Pas de périodes de soldes réglementées.
Belgique	Les soldes d'hiver commencent généralement fin janvier/début février. Les soldes d'été commencent généralement fin juillet / début août
Bulgarie	Pas de périodes de soldes réglementées
Danemark	Les soldes d'hiver commencent le 27 décembre ou début février et se terminent fin février. Les soldes d'été commencent début juin et se terminent fin août.
Espagne	Les soldes d'hiver commencent généralement le 7 janvier (ou le 1er à Madrid) et se terminent approximativement fin mars selon les provinces ; les soldes d'été débutent le 1er juillet et se finissent plus ou moins fin septembre, selon les provinces.
Estonie	Pas de périodes de soldes réglementées
Finlande	Pas de périodes de soldes réglementées
France	Deux périodes de soldes réglementées (soldes d'été, soldes d'hiver)
Grèce	Il existe 4 périodes de soldes. Les soldes d'hiver ont lieu du 2ème lundi de janvier jusqu'à fin février, les soldes de printemps ont lieu du 1er au 10 mai, les soldes d'été ont lieu du 2ème lundi de juillet jusqu'à fin août, les soldes d'automne ont lieu du 1er au 10 novembre.
Hongrie	Pas de périodes de soldes réglementées
Irlande	Pas de périodes de soldes réglementées
Italie	Les soldes sont réglementées différemment selon les régions.
Islande	Pas de périodes de soldes réglementées

Pays	Périodes
Lettonie	Pas de périodes de soldes réglementées
Lituanie	Pas de périodes de soldes réglementées
Luxembourg	Deux périodes de soldes par an sont fixées chaque année par une loi
Malte	Pas de périodes de soldes réglementées
Norvège	Pas de périodes de soldes réglementées
Pays-Bas	Pas de périodes de soldes réglementées
Pologne	Les soldes d'hiver ont lieu de début janvier à mi-février et les soldes d'été de fin juin/ début juillet à fin août/début septembre.
Portugal	Pas de périodes de soldes réglementées
République-Tchèque	Pas de périodes de soldes réglementées
Roumanie	Les soldes d'hiver ont lieu du 15 janvier au 15 avril et les soldes d'été du 1er août au 15 octobre.
Royaume-Uni	Pas de périodes de soldes réglementées
Slovaquie	Pas de périodes de soldes réglementées
Slovénie	Les soldes d'hiver commencent généralement le premier lundi de janvier (sauf si c'est un jour férié) ; les soldes d'été commencent le 2ème lundi (sauf jour férié) de juillet
Suède	Pas de périodes de soldes réglementées

Les soldes : avis d'un professionnel

Secteur du textile

Sources documentaires

- [CAPITAL](#)
- [CENTRE EUROPÉEN DE LA CONSOMMATION](#)
- [DGCCRF](#)
- [ENCYCLOPÉDIE UNIVERSALIS](#)
- [LAROUSSE](#)
- [LE POINT](#)
- [LE ROBERT](#)
- [LEGIFRANCE](#)
- [LSA](#)

Merci de votre attention

La présentation et mes commentaires
seront mis en ligne sur le site du club